

DEPARTEMENT
EURE
CANTON
VAL-DE-REUIL
COMMUNE
VAL-DE-REUIL
Centre Communal d'Action Sociale

ARRETE DU PRESIDENT**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE 2025**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale, Officier de la Légion d'Honneur ;

VU :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31,
- Le statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- La situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- La délibération n° 09/05/09 en date du 5 mai 2009 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique,
- La délibération en date du 17 octobre 2023 modifiant les ratios promus/promouvables après avis du comité technique
- L'avis favorable du Comité Technique du 15 décembre 2020 et du 2 octobre 2023 et concernant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi selon l'annexe ci-jointe.

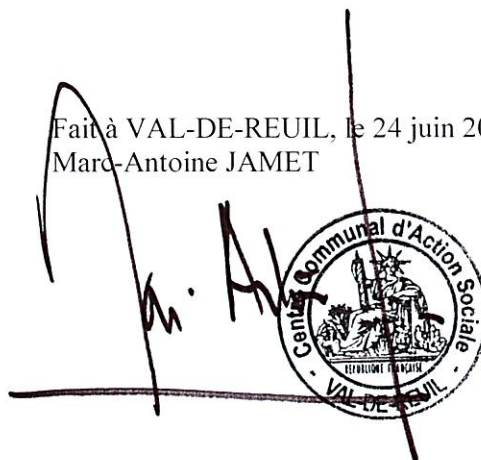
Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Eure qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal administratif de Rouen, sis 53, Avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le du CCAS et Monsieur le Receveur Municipal des Andelys sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAL-DE-REUIL, le 24 juin 2025
Marc-Antoine JAMET



DEPARTEMENT
EURE
CANTON
VAL-DE-REUIL
COMMUNE
VAL-DE-REUIL
Centre Communal d'Action Sociale

ARRETE DU PRESIDENT

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE 2024 - ANNEXE

Nom / Prénom	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'effet de la nomination	Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
				Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Madame Sandrine PAIN	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	01/08/2025	1	0	1	1	0	1
Madame Nadège RIOU	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/08/2025	1	0	1	1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement